

*Date de dépôt : 16 janvier 2008*

## **Rapport**

**de la Commission de l'aménagement du canton chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat rectifiant les limites territoriales entre les communes de Pregny-Chambésy et de Genève (Petit-Saconnex)**

**Rapport de M<sup>me</sup> Michèle Kunzler**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission de l'aménagement a traité de ce projet de loi lors de ses séances du 14 et du 28 novembre 2007. La commission était présidée par M<sup>me</sup> de Candolle, puis par M. Etienne.

M<sup>me</sup> Vasiljevic-Menoud, directrice de l'aménagement du territoire assistait à la séance.

Le procès-verbal était tenu par M. Cédric Chatelanat que nous remercions.

### **Présentation**

M. Guillaume Zuber, directeur du service de surveillance des communes (DT) présente le projet de loi.

Ce projet de loi est simple. Il s'agit d'une rectification des limites communales entre la commune Ville de Genève et la commune de Pregny-Chambésy. Lors des travaux liés à la 3<sup>e</sup> voie CFF, il a été constaté que la limite entre les communes ne correspondait ni à l'état parcellaire ni à des éléments topographiques visibles sur le terrain. La nouvelle limite suit le mur de soutènement des voies de chemin de fer et s'accroche à des éléments significatifs le long du chemin de l'impératrice.

Les conseils municipaux des deux communes ont approuvé ces modifications des limites territoriales.

C'est aussi à l'unanimité que la Commission de l'aménagement du Grand Conseil a approuvée ces modifications.

Les annexes du projet de loi illustrent le tableau des mutations et les délibérations municipales, la rapporteure prie donc le lecteur intéressé par ces éléments de s'y référer.

### Vote

La présidente met aux voix l'entrée en matière du **projet de loi 10163**

Pour: 13 (2 UDC, 3 L, 2 PDC, 1 R, 2 Ve, 2 S, 1 MCG)

Contre: –

Abstentions: –

La présidente met aux voix l'article 1 du projet de loi 10163

Pour: 13 (2 UDC, 3 L, 2 PDC, 1 R, 2 Ve, 2 S, 1 MCG)

Contre: –

Abstentions: –

La présidente met aux voix l'article 2 du projet de loi 10163

Pour: 13 (2 UDC, 3 L, 2 PDC, 1 R, 2 Ve, 2 S, 1 MCG)

Contre: –

Abstentions: –

Le président met aux voix l'ensemble du **projet de loi 10163**

Pour: 13 (1 UDC, 3 L, 2 PDC, 2 R, 2 Ve, 2 S, 1 MCG)

Contre: –

Abstentions: –

La commission unanime vous demande, Messieurs et Mesdames les députés, d'accepter ce projet de loi.

## **Projet de loi (10163)**

### **rectifiant les limites territoriales entre les communes de Pregny-Chambésy et de Genève (Petit-Saconnex)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

vu l'article 144 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;

vu l'article 1, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Pregny-Chambésy, du 15 mars 2005, approuvée par arrêté du Conseil d'Etat du 25 juillet 2007;

vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 13 novembre 2006, approuvée par arrêté du Conseil d'Etat du 25 juillet 2007, décrète ce qui suit :

#### **Art. 1 Rectification territoriale**

La rectification territoriale entre les communes de Pregny-Chambésy et de la Ville de Genève est approuvée.

#### **Art. 2 Dépôt au registre foncier**

Cette rectification de limite fait l'objet de tableaux de mutation n° 23/2004 de la commune de Pregny-Chambésy et n° 4/2004 de la Ville de Genève (Petit-Saconnex) dressés par le bureau de géomètre Huber, Chappuis et Calame, à déposer au registre foncier avec la présente loi et l'acte notarié de division, cession et réunion, qui doit être signé par la commune de Pregny-Chambésy, la Ville de Genève et les CFF, partie à l'opération globale.

# Extrait du plan cadastral



**Ph. W. Huber N. Chappuis Ph. Calame**  
 Ingénieurs Géomètres officiels et Géomaticiens EPFL  
 39, rue Pellonnex, 1225 Chêne-Bourg  
 Tél.: 022/860 20 00 Fax: 022/860 20 45 info@hccgeo.ch  
 Dossier n° 47.20.18

Mutation n° : 23 / 2004  
 Commune : PREGNY-CHAMBESY  
 Section : ---  
 Plans n° : 35, 37  
 Echelle : 1/500  
 Visa : *[Signature]*

- Passe de Pregny-Chambésy sur Genève section Petit-Saconnex.
- Passe de Genève section Petit-Saconnex sur Pregny-Chambésy.
- Nouvelle limite communale

